

## DÉCLASSEMENT D'ESPACES PUBLICS

Parc d'Activités Angers-Beaucouzé secteur Parc Industriel à Beaucouzé  
– parking rue d'Argelette

### Notice Explicative

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités Angers- Beaucouzé secteur Parc industriel à BEAUCOUZE, il avait été créé un parking public le long de la rue de l'Argelette, parcelle cadastrée AV 84.

Cette emprise reste à ce jour propriété d'Alter Public mais Angers Loire Métropole assure la gestion de ce parking depuis 2014, il constitue d'ores et déjà, dans le cadre du traité de concession signé entre Alter et Angers Loire Métropole en date du 2 Octobre 1992, un bien de retour de la collectivité.

Celui-ci n'étant plus utilisé depuis l'arrêt de l'activité qui était situé sur la parcelle AV 0084, un dispositif (blocs béton ancrés puis rochers) le rendant inaccessible aux véhicules a été mis en place en septembre 2023. Cette emprise ne répond donc plus à son usage initial d'accueillir du stationnement et il n'a pas été identifié de nouveaux besoins en stationnement qui nécessiterait sa réouverture.

Aussi et afin de permettre l'installation d'une activité liée aux énergies renouvelables et de stockage d'électricité sur une partie de cette emprise, représentant environ 744 m<sup>2</sup>, il est proposé de déclasser cet espace public.

Conformément au code de la voirie routière, le dossier est soumis à la présente enquête publique préalablement au déclassement de cette emprise.